

CSMR 2012

Chers camarades,

Certains adhérents à la CSMR s'interrogent sur l'augmentation des cotisations CSMR pour 2012. Nous vous adressons, ci-joint, quelques éléments de réflexion vous permettant, nous l'espérons, de mieux appréhender ce sujet.

Il faut aussi rappeler avant tout que cette décision a été prise unilatéralement par la CGT.

Pour FO, cette augmentation est inacceptable en l'état. Certes, l'augmentation des taxes de 3,5 % nous est imposable mais le choix retenu par la CGT s'appuie sur une hypothèse haute d'évolution des dépenses de Santé.

Dans le même temps, alors que le fonds Santé 2011 est déficitaire de 2 M€ et qu'il faudrait 33,5 M€, la CGT n'a voté pour 2012 qu'un budget de 31 M€. En proportion, elle a donc décidé seule de baisser la participation du 1% à hauteur de 43% de la cotisation CSMR.

Pour sa part, FO a revendiqué pour 2012 le maintien de la participation du 1% à hauteur de 50 % des cotisations soit 35 M€

Il s'agit bien d'un choix délibéré de la CGT de baisser la participation du 1% et d'augmenter les cotisations CSMR.

Nota : SODELI, CORT et Dépendance sont des produits purement MUTIEG, la CSMR n'est pas concernée directement.

Comment est calculée votre cotisation CSMR 2012

Couvrir les dépenses de remboursements	55 M€	<i>Estimation 2012 faite sur résultats à fin 2011</i>	
Couvrir les frais de gestion (~ 16%)	8,50 M€	<i>Fonds social :</i>	<i>0,30%</i>
		<i>Risques assurantiels :</i>	<i>2,50%</i>
		<i>Frais de communication :</i>	<i>2,80%</i>
		<i>Frais de gestion 'Isolé' :</i>	<i>12,13%</i>
		<i>Frais de gestion 'Famille' :</i>	<i>6,53%</i>
Couvrir les taxes obligatoires	7,30 M€	Taxes :	7,00%
		CMU :	6,27%
Coût total de la CSMR	70,8 M€		

La CGT a voté 31 M€ soit 43,78 %

FO a toujours revendiqué que le 1% intervienne à hauteur de 50 % des cotisations soit 35 M€

Evolution votée par la CGT des taux de cotisation CSMR – 2012

Cotisations initiales avant abattement contrats IDCP

	Cotis de base <i>hors intervention du 1 %</i>			Coef social inférieur à 8 650 €	Coef social de 8 651 € à 17 500 € <i>avec intervention du 1 %</i>			Coef social de 17 501 à 25 000 € <i>avec intervention du 1 %</i>			Coef social supérieur à 25 000 € <i>avec intervention du 1 %</i>		
	2011	2012	<i>Ecart</i>		2011	2012	<i>Ecart</i>	2011	2012	<i>Ecart</i>	2011	2012	<i>Ecart</i>
Isolé	37,80	41,00	8,55%	Gratuit	18,90	22,30	17,99 %	22,70	26,80	18,06 %	27,20	32,10	18,01 %
Famille	70,20	76,20			37,10	43,80	18,06 %	43,70	51,60	18,08 %	51,70	61,00	17,99 %

* **taux appliqué en moyenne + 8,55 %** (5,05 % d'augmentation au titre de l'équilibre financier de la CSMR et + 3,5 % augmentation des taxes)

La cotisation de base est une cotisation moyenne calculée pour couvrir le total des dépenses de la CSMR (*remboursements, frais de gestion et taxes*).

Les adhérents qui cotisent payent la tranche gratuite par solidarité.

Les cotisations par tranches sont calculées pour tenir compte d'une cotisation type coefficient social, en se rapprochant des dépenses réelles engagées pour chaque tranche et type d'adhérent (*isolé ou famille*).

Pour FO, ces augmentations sont inacceptables en l'état.

Il faut bien couvrir les remboursements mais le taux d'évolution des dépenses de santé (2011-2012) est pris sur l'hypothèse la plus haute.

L'augmentation de 3,5 % du taux de taxes nous est imposée par les pouvoirs publics.

Projection de la répartition d'intervention 1% pour la CSMR - 2011

Coef social inférieur à 8 651 €	Coef social de 8 651 € à 17 500 €	Coef social de 17 501 à 25 000 €	Coef social supérieur à 25 000 €	Montant total du 1%
6,50	15,40	6,00	2,60	30,50

33,5 M€ à fin 2011

La CGT a voté 31,35 M€ pour 2011.

Elle a voté 31 M€ pour 2012 soit une baisse de la participation du 1% sur la CSMR.

FO avait revendiqué 33,35 M€ pour 2011 et 35 M€ pour 2012.

Faites le savoir autour de vous.